

MESSAGE DES EGLISES CHRETIENNES DU CANTON DE NEUCHÂTEL A L'OCCASION DU JEÛNE SOLIDAIRE 2016

Le dimanche 18 septembre 2016

Le Jeûne fédéral est l'abréviation de Journée fédérale d'actions de grâces, de repentance et de prière. "Les jours de jeûne et de pénitence ordonnés par les autorités en certaines circonstances remontent au moyen âge. Les raisons qui motivaient de telles célébrations étaient fort diverses : guerres ou menaces de conflits, maladies et épidémies, cataclysmes naturels, perspectives d'avenir très sombres incitaient à fixer des jours consacrés à des exercices pénitentiels, à des processions et à des pèlerinages.¹". Ce n'est que le 1^{er} août 1832 que la Diète fédérale (qui était jusqu'en 1948 l'Assemblée des délégués des cantons) fixa le jeûne commun à tous les cantons le troisième dimanche de septembre. Le Jeûne fédéral était fixé.

Plus que le jeûne même, cette célébration est un culte ou une messe d'actions de grâces, de repentance, de prière et d'offrande. Nous remercions Dieu pour la paix qui règne dans notre pays.

Nous demandons pardon au Seigneur et aux êtres humains pour le mal que nous avons pu faire par nos actions et nos engagements. Nous prions le Seigneur de nous guider dans notre engagement politique et social en faveur des plus pauvres et de la justice pour tous. Nous offrons un peu de nos biens en soutenant financièrement des projets d'aide.

Les Eglises vous invitent à entrer dans cette démarche de remerciement, de repentance, de prière et de don qu'est le Jeûne fédéral.

Eglise réformée évangélique

Le Conseil synodal

Christian Miaz
Président

Antoinette Hurni
Secrétaire

Eglise catholique romaine

Pietro Guerini
Vicaire épiscopal

Eglise catholique chrétienne

Nassouh Toutoungi
Curé

Franz Murbach
Président

Eglise mennonite évangélique

Les Bulles

Thomas Gyger, ancien
Daniel Bippus, ancien

Fédération évangélique neuchâteloise

Olivier Favre
Président

¹ Note historique sur le Jeûne fédéral de la Liturgie du dimanche pour le temps ordinaire à l'usage des Eglises réformées de Suisse Romande 1998. p. 198